



ENGAGEMENTS NATIONAUX DU TCHAD POUR LES PROGRAMMES D'ALIMENTATION SCOLAIRE

Comment les partenaires planifient d'appuyer les engagements du gouvernement

INTRODUCTION

Dans le souci de mettre en place un mécanisme pour garantir la durabilité du programme, le Tchad avec l'appui technique et financier du PAM a procédé en mars 2023 à l'Évaluation des Capacités Nationales dans l'Alimentation Scolaire. Cette analyse s'est basée sur l'outil «Systems Approach for Better Education Results» en abrégé SABER. Les différentes parties prenantes et les partenaires nationaux aux niveaux central et déconcentré ont participé à une analyse consensuelle des capacités institutionnelles de mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire sur la base de l'analyse du premier SABER réalisé en 2015 et

l'identification des actions à venir pouvant améliorer les capacités et l'appropriation nationale de l'alimentation scolaire.

Dans la même lancée, le Tchad a signé en 2023 son acte d'engagement à la coalition mondiale pour les repas scolaires, afin de renforcer son positionnement et sa vision pour une alimentation scolaire durable. Le présent document décrit de manière succincte (i) la situation actuelle de l'alimentation scolaire au Tchad et (ii) les engagements du pays afin d'adresser les insuffisances relevées pour une alimentation scolaire durable et de qualité au service du développement du capital humain.

A. CONTEXTE ACTUEL DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU TCHAD

1. Cadre politique

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) à travers la Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire (DANSS) a élaboré une politique dénommée « Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire » (PNANSS). La PNANSS est intégrée dans le Plan Intérimaire de l'Éducation (PIET), dans les stratégies sectorielles de protection sociale, de santé et de nutrition ainsi que les plans nationaux de développement notamment le PND et la vision 2030, « **le Tchad que nous voulons** ». La politique décrit les objectifs, les critères de ciblage des bénéficiaires, quelques normes sur le panier alimentaire, le dispositif de pilotage, et les rôles et responsabilités des parties prenantes. Elle fait la promotion de l'alimentation scolaire basée sur la production locale dans son 7ème axe stratégique. Elle ne donne pas assez d'orientations sur l'approche à utiliser, les normes et standards à suivre en matière de passation des marchés, de contrôle de qualité des produits, la coordination multisectorielle, les rôles et responsabilités des acteurs, etc. d'où la nécessité de développer une stratégie de mise en œuvre qui tient compte des besoins, des réalités locales et des capacités des acteurs.

2. Cadre de financement

Le programme est actuellement entièrement financé par les Partenaires notamment le PAM avec des contributions provenant des communautés. Même si le MENPC dispose d'un plan de travail triennal budgétisé pour la mise en œuvre du PIET et le Plan d'Actions Intersectoriel de la Nutrition et de l'Alimentation (PAINA 2022-2025) prévoit un budget annuel pour l'alimentation scolaire, ces plans ne prennent pas en compte toutes les charges fixes et les coûts variables liés à l'alimentation scolaire. En outre, le Budget de l'État prévoit un montant très insuffisant essentiellement destiné à l'achat des vivres et qui n'est pas souvent décaissé en raison des contraintes budgétaires de l'État et des lourdeurs des procédures administratives. Ceci rend le programme tributaire des ressources externes et non soutenable à terme. Toutefois la volonté nationale d'investir dans l'alimentation scolaire demeure.

3. Cadre institutionnel et coordination

Conformément aux dispositions du Décret N° 0621/PCMT/PMT/MENPC/2021 du 19 Octobre 2021, portant organigramme du ministère de l'Éducation Nationale, la Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la

Santé Scolaire (DANSS) a été créée et placée sous la tutelle de la Direction Générale de la Planification et des Ressources. Elle a pour mission de coordonner et de suivre les activités en matière d'alimentation, de nutrition et de santé scolaire. La DANSS a des démembrements au niveau provincial, mais ses attributions ne sont pas très bien appropriées à tous les niveaux. La Direction manque également de personnel qualifié et ne dispose pas de moyens pour assurer la mise en place d'infrastructures et d'équipements nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du programme d'alimentation scolaire. Quant au cadre institutionnel de coordination défini par la PNANSS, des comités multisectoriels ont été créés au niveau de la Présidence et du MENPC, mais ne sont pas opérationnels. Des comités de gestion existent dans chaque école à cantine scolaire en charge de gérer et de soutenir l'alimentation scolaire, mais ont besoin de formations et d'accompagnement continu pour un meilleur fonctionnement.

4. Conception et couverture du programme

La PNANSS donne quelques orientations sur les caractéristiques à considérer lors de la conception d'un programme/projet et la DANSS veille à ce que ces orientations soient prises en compte par les Partenaires. Toutefois, l'implication de la DANSS dans la conception des programmes/projets reste limitée. L'approche d'alimentation scolaire basée sur la production locale promue par la PNANSS et en expérimentation par le PAM est un pas important dans le processus de transition vers un programme durable qui vise à lier l'école à la production locale, à responsabiliser les communautés et à renforcer l'économie locale. Cependant, même si l'approche offre des souplesses quant à la confection des menus en lien avec les habitudes alimentaires des localités ciblées, la stratégie de mise en œuvre et les normes relatives aux achats locaux, à la sécurité et la qualité des aliments, aux infrastructures, un document de stratégie devra être développé. Par ailleurs, le programme d'alimentation scolaire en cours et financé par le PAM ne couvre que 8 % des élèves dans sa phase actuelle et mérite d'être étendu compte tenu des besoins pressants et de l'aspiration du Gouvernement du Tchad d'assurer une scolarisation universelle à tous les enfants tchadiens.

5. Génération d'évidence et de données

Des efforts pour intégrer les données relatives à l'alimentation scolaire au SIGE (Système Intégré de Gestion des données), fichier national tenu par la Direction de l'Analyse de la Prospective et de la Carte Scolaire (DAPCS) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) sont en cours.

C'est dans cette optique qu'en mars 2024, le MENPC a sollicité du PAM et de la DANSS, la revue de la liste des indicateurs scolaires afin d'y ajouter les indicateurs clés de l'alimentation scolaire pour qu'ils soient pris en compte désormais dans la collecte des données pour les statistiques nationales annuelles du secteur éducation. Toutefois, malgré les efforts consentis, le renforcement du système de collecte des données pertinentes et fiables qui pourraient être utilisées pour la prise de décisions éclairées, c'est-à-dire basées sur des évidences demeure un défi.

Par ailleurs, avec l'appui financier du PAM, une étude sur la contribution du programme d'alimentation scolaire à l'éducation et à la sécurité alimentaire au Tchad a été conduite au premier trimestre 2024 par le Centre d'Etude et de Recherche sur la Dynamique des Organisations (CERDO).

Il est prévu qu'un accent particulier soit mis sur des études pertinentes et des études de cas des initiatives du Tchad en matière d'alimentation scolaire afin de générer les évidences nécessaires au plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

6. Plaidoyer et partenariats

Avec l'appui du PAM, des synergies et des partenariats sont développés pour le financement des activités d'alimentation scolaire dans le but d'apporter un appui intégré aux écoles à cantines. C'est ainsi que des

projets conjoints sont mis en œuvre avec des agences des nations Unies et autres organisations comme UNICEF, UNFPA, GIZ etc., autour de la promotion de l'éducation des filles, l'amélioration de l'environnement scolaire (WASH), les activités de nutrition et les liens avec les projets de résilience dans le cadre de l'alimentation scolaire basée sur la production locale. Il s'agit des projets BBGE (Breaking Barriers to Girls' Education), ECW (Education Cannot Wait), BMZ (projet conjoint de résilience dans le sahel), etc.

Le Gouvernement est donc ouvert à la recherche de partenariats nouveaux avec toutes les entités qui peuvent contribuer à booster le programme ; y compris avec les communautés qui connaissent bien les objectifs du programme et participent déjà à sa mise en œuvre. Toutefois, les contributions de la plupart des communautés restent limitées. Quant au secteur privé et les petits exploitants agricoles, ils constituent des sources potentielles de contribution à l'alimentation scolaire non encore exploitées à leur juste valeur.

Il est à noter que le plan de travail (2024-2028) budgétisé du SABER élaboré sous le leadership de la DANSS avec l'appui technique du PAM prévoit l'organisation d'une table ronde des bailleurs et l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources pour le programme d'alimentation scolaire au Tchad.

B. LES ENGAGEMENTS DU TCHAD POUR LE PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

| Catégorie | Engagement | Cible | Echéance |
|----------------------------------|---|---|---|
| <i>Engagement politique</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le cadre politique et légal en matière d'alimentation scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une stratégie de l'alimentation scolaire basée sur la production locale est élaborée et adoptée par le Conseil des Ministres. ▶ Une loi sur l'alimentation et la nutrition scolaire est votée à l'Assemblée nationale et promulguée par le Chef de l'Etat. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Juin 2024 ▶ Décembre 2027 |
| <i>Engagement financier</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rehausser l'inscription budgétaire destinée à l'alimentation scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le montant de la ligne budgétaire allouée au programme d'alimentation scolaire est augmenté de 15% chaque année et effectivement décaissé pour couvrir les besoins essentiels | <ul style="list-style-type: none"> ▶ A partir de la Loi de finances 2024 |
| <i>Engagement institutionnel</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rendre opérationnel le cadre institutionnel de coordination de la PNASNS. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le comité multisectoriel de coordination est installé au niveau national et se réunit deux fois par an. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ 2024-2030 |

| Catégorie | Engagement | Cible | Echéance |
|---|---|--|--------------------|
| <i>Engagements en matière de conception et de couverture des programmes</i> | ▶ Augmenter la couverture du programme d'alimentation scolaire. | ▶ Des repas scolaires sont assurés à 20% des élèves du primaire d'ici 2030. | ▶ 2024-2030 |
| | ▶ Mettre à échelle le programme d'alimentation scolaire basée sur la production locale. | ▶ 50% des écoles à cantines fonctionnent sur le modèle d'alimentation scolaire basée sur la production locale. ▶ Les écoles impliquées utilisent au moins 50% des ressources financières pour s'approvisionner localement. | ▶ 2023-2030 |
| | ▶ Promouvoir la santé, la nutrition et la protection de l'environnement en milieu scolaire. | ▶ D'ici 2030, 50% des écoles à cantine bénéficient d'un programme intégré de soutien en santé, nutrition et hygiène en milieu scolaire. ▶ D'ici 2030, lancer dans 75 % des écoles à cantine des initiatives visant à intégrer la résilience face aux changements climatiques ("Ecoles Bleues", sacs thermiques, reboisement, etc.). | ▶ 2023-2030 |
| <i>Engagements en matière de production de preuves et de données</i> | ▶ Renforcer le dispositif de suivi-évaluation pour une meilleure gestion de l'information et prise de décisions en vue de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. | ▶ Un système digitalisé de gestion de l'information sur la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire est mis en place et intégré au SIGE du MENPC. | ▶ Juin 2026 |
| <i>Engagements en matière de plaidoyer et de partenariat</i> | ▶ Promouvoir la diversification des sources de financement en faveur de l'alimentation scolaire. | ▶ Une table ronde regroupant les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la diaspora, la société civile, les donateurs privés est organisée tous les deux ans pour la mobilisation de ressources. | ▶ A partir de 2024 |

C. COMMENT LES PARTENAIRES PLANIFIENT D'APPUYER LES ENGAGEMENTS NATIONAUX DU TCHAD POUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE

| Pilier d'engagement | Engagements | Support souhaité | Partenaires |
|---|---|---|---|
| 1. Politique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le cadre politique et légal en matière d'alimentation scolaire (Stratégie HGSP et Loi SF). | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Consultant International ; ▶ Consultant National ; ▶ Comité technique d'appui au renforcement du cadre politique. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM |
| 2. Financement | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rehausser l'inscription budgétaire destiné à l'alimentation scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plaidoyer auprès des instances Gouvernementales (Comité interministériel). | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM ▶ GLPE |
| 3. Cadre institutionnel | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rendre opérationnel le cadre institutionnel de coordination de la PNANSS. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ DANSS/Ministère de l'Éducation Nationale (relance des activités des comités). | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM ▶ UNICEF |
| 4. Qualité de la conception des programmes | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter la couverture du programme d'alimentation scolaire. ▶ Mettre à l'échelle du HGSP. ▶ Promouvoir la santé, la nutrition et la protection de l'environnement scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plaidoyer auprès des instances gouvernementales. ▶ Plaidoyers auprès des PTF. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM ▶ UNICEF ▶ GLPE |
| 5. Génération d'évidences et suivi/évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Produire des preuves et des données. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plaidoyer pour la mise en place d'un système digitalisé de gestion des programmes d'alimentation scolaire. ▶ Plaidoyer pour l'intégration des indicateurs de l'alimentation scolaire au SIGE (Système de Gestion de l'Éducation Intégré) du MENPC. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM ▶ GLPE |
| 6. Plaidoyers et Partenariats | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir la diversification des sources de financement en faveur de l'alimentation scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation d'une table ronde des partenaires, des donateurs, du secteur privé, de la diaspora, société civile, etc. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ PAM ▶ GLPE ▶ BM |